

La QPC et le conseil constitutionnel

Par **pinkfreud**, le **30/03/2014** à **16:16**

Bonjour, j'ai une dissertation a faire en droit constitutionnel, cela fait une semaine que je cherche un éventuel plan mais je n'y arrive pas .. Je ne comprend pas comment pourrais-je faire un plan attrayant sans tomber dans le descriptif tel qu'un cour ..
Aidez moi [smile17]

Par **Altaii_Officiel**, le **30/03/2014** à **17:24**

Bonjour,
Je pense que cela dépend de votre problématique ! Si elle est intéressante, vous parviendrez à trouver un plan dynamique et non descriptif. Quelle est votre problématique?

Par **pinkfreud**, le **30/03/2014** à **18:04**

J'en ai aucune .. là est le problème ..

Par **Altaii_Officiel**, le **30/03/2014** à **20:50**

Ce n'est certainement qu'une petite partie du sujet, mais je sais que la QPC permet au Conseil constitutionnel de rendre des décisions très importantes en matière de droits fondamentaux (notamment en matière de liberté individuelle et procédure pénale). Ainsi, grâce à la QPC le rôle du CC a changé, puisque il est devenu un protecteur des droits fondamentaux (je ne sais plus les dates, mais il y a des décisions concernant la garde à vue, l'hospitalisation sans consentement, la décrystallisation des pensions...).

C'était juste un exemple, mais moi je vois plutôt le sujet comme cela: ce que la QPC a changé pour le Conseil constitutionnel. Finalement, c'est la question de l'impact de la QPC sur le rôle du conseil constitutionnel.

Mais il est peut être possible de partir également sur une idée de nécessité de la QPC. Dans une dissertation, il a souvent de nombreuses problématiques possibles (et par conséquent de nombreux plans possibles).

Par **pinkfreud**, le **31/03/2014** à **14:30**

alors moi j'ai pensée a une problématique de ce genre là ; Quels sont les effets de la QPC sur le controle de constitutionnalités ?
c'est bon ou trop ciblé ?

Par **pinkfreud**, le **31/03/2014** à **22:54**

et comme plan j'ai penser a ;

I/ Le contrôle de constitutionnalité de la loi a priori

A- La saisine du CCT et son étendue

B- Procédure et méthode

II/Le contrôle de constitutionnalité de la loi a posteriori

A- Le champs d'application de la QPC

B- Procédure spécifique de la QPC

Par **Clark**, le **03/04/2014** à **18:35**

Problématiser c'est trouver le paradoxe d'un sujet.

"Quels sont les effets de la QPC sur le controle de constitutionnalité ?" peut marcher en 1ère année, après trop ciblé pas vraiment, peut-être pas assez même puisque la QPC est un mode permettant le contrôle de constitutionnalité. Avec un sujet aussi ouvert tout est possible...

En revanche votre plan à un grand I. Complettement hors sujet puisqu'il ne traite pas de la QPC (contrôle a posteriori) mais du contrôle a priori. Et le II risque j'imagine d'être relativement descriptif.

Par **gregor2**, le **04/04/2014** à **02:24**

Bonjour, comme Clark ci dessus je rappellerai qu'une problématique amène un problème digne d'intérêt ...

le I de votre plan est en effet a retirer purement et simplement, il ne traite pas du sujet.

A la lecture du plan on doit voir en un coup d'œil la réponse que vous apportez a la question. Les plans descriptifs sont à proscrire.

Je vous invite a consulter notre méthodologie de la dissertation (lien dans ma signature), elle

contient quelques conseils pour dégager une problématique.

Concernant le sujet une rapide recherche sur le forum (et oui il y a une fonction recherche) vous apportera déjà de très nombreuses pistes, ce sujet est un des plus souvent posé ...

Avec des petites variantes certes, vous avez le Conseil constitutionnel en plus :p

Par **pinkfreud**, le **04/04/2014** à **20:09**

Merci beaucoup c'est très gentil a vous, je passais a l'oral et j'ai fait un tout autre plan.. Cela s'est bien passer, enfin j'espère :p

Par contre j'ai une autre dissertation a faire un peu plus complexe a mon goût "La Ve république : un régime politique moderne ?"

Je suis un peu "chiant" mais je suis vraiment perdu dans le sens où je n'arrive pas a trouver une problématique digne d'être posé, intéressante et pas bateau ..

Par **Clark**, le **04/04/2014** à **20:14**

Les questions à se poser pour trouver une problématique sur ce thème :

- Qu'est-ce un régime politique moderne ?
- Qu'est-ce qui a changé depuis 1958 qui aurait modernisé la Ve ?
- Qu'est-ce qui n'a pas changé et marque un vieillissement / une désuétude de la Ve ?

Une fois que tu aura trouvé quelques pistes, la problématique devrait t'apparaître comme par magie...

Par **pinkfreud**, le **10/04/2014** à **16:32**

Alors du coup j'ai trouver ceci ;

"Dans quel mesure la Ve republique est-elle hybride?"

I/ La Ve republique ; un régime semi présidentiel

A- un régime présidentiel en période de fait majoritaire

B- un régime parlementaire en période de cohabitation

II/ Vers un régime parlementaire rationalisé ?

Mais je n'arrive pas a trouver les A/B de la IIe partie ..